

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le 21 février 2018

Monsieur le Président,

En application de l'article 29 bis, alinéa 4, du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de vous communiquer le calendrier des textes dont le Gouvernement prévoit l'inscription à l'ordre du jour, jusqu'au mois de juin 2018.

Conformément à la décision n° 2009-582 DC du Conseil Constitutionnel du 25 juin 2009, ce calendrier revêt un caractère indicatif ; il ne saurait lier le Gouvernement dans l'exercice des prérogatives qui sont les siennes en application de l'article 48 de la Constitution.

**Avril 2018 :**

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'élection des représentants au Parlement européen ;
- Sous réserve de son dépôt, projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-157 du 9 février 2017 étendant et adaptant à la Polynésie française certaines dispositions du livre IV du code de commerce relatives aux contrôles et aux sanctions en matière de concurrence ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, ou nouvelle lecture ;
- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi portant transposition de la directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique relatif à l'organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie, ou nouvelle lecture ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la protection des données personnelles, ou nouvelle lecture.

**Monsieur Gérard LARCHER**

Président du Sénat  
Petit Luxembourg  
17 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

### Mai 2018 :

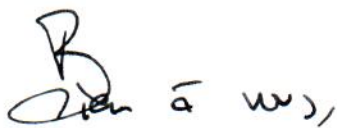
- Sous réserve de sa transmission, projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense ;
- Sous réserve de sa transmission, projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, ou nouvelle lecture ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'élection des représentants au Parlement européen, ou nouvelle lecture.

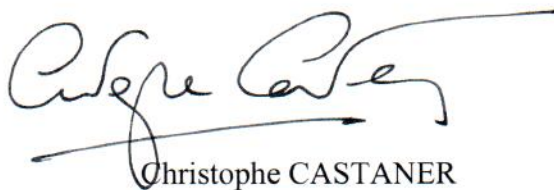
### Juin 2018 :

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable ;
- Sous réserve de son dépôt, projet de loi relatif au logement ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense, ou nouvelle lecture ;
- Sous réserve de leur dépôt, lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-1252 du 9 août 2017 portant transposition de la directive 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, ou nouvelle lecture.

Enfin, divers projets de loi autorisant l'approbation d'accords et de conventions internationales, ainsi que des débats et d'éventuelles propositions de loi pourront également être inscrits à l'ordre du jour prioritaire du Sénat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

 à vous,

  
Christophe CASTANER